



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

ASSEMBLEE IUFE

Margarita Sanchez-Mazas, Présidente
margarita.sanchez-mazas@unige.ch

**PV adopté de l'Assemblée de l'IUFE
du jeudi 27 juin 2013
Pavillon mail, salle PM 234, de 17h00 à 19h00**

Membres présents :

Corps professoral

Margarita Sanchez-Mazas, FPSE
Bruno Strasser, Faculté des sciences
Jean-Luc Dorier, FAPSE

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

Rémy Kopp, IUFE
Glais Sales Cordeiro, FPSE
René Rickenmann, IUFE

Etudiant-e-s

Naomi Anderegg, étudiante, MEES
David Pillonel, étudiant, MEES

Membres invités de manière permanente et présents :

Bernard Schneuwly, directeur, IUFE
Walter Loosli, directeur adjoint, IUFE
Simon Toulou, responsable des stages, IUFE
Sonia Buehler, administratrice IUFE
Alexandre Fouchault, représentant du PAT
Isabelle Maulini, représentante des enseignants du primaire, SPG
Stéphanie Castanier, représentante des enseignants du secondaire I, FAMCO.
Nicolas Bique, UCESG

Absents – excusés :

Frédéric Yvon, FORDIF
Anne Sgard, IUFE
Marcel Crahay, FAPSE
Greta Pelgrims, FPSE
Charles Heimberg, FPSE
Lucie Mottier Lopez, FPSE
Myriam Kormann, ADEFEP
Giulia Colella, ADEFEP

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
 2. Approbation du PV du 29 mai 2013
 3. Questions à la Présidente
 - Répercussions des mesures d'économies imposées par le rectorat
 4. Retour sur la rencontre avec Charles Beer du 10 juin 2013
 5. Informations sur la prochaine rentrée académique 2013-2014
 6. DAS Formation des enseignants en musique, arts visuels et éducation physique et sportive
 7. Points/demandes MEES :
 - Modalité d'annonce de la non-entrée en MASE2
 - Entretiens: information et position du MEES sur les modalités.
 - Cahier des charges de la/le conseiller/ère aux études et du secrétariat
-

1. Approbation de l'OJ.

OJ approuvé.

2. Approbation des notes de séance du 29 mai 2013

Point reporté à la prochaine séance

3. Questions à la Présidente – Informations de la Présidente

- **Les PV de sessions d'examens** sont consultables sur internet ;
- **Le poste de directeur-trice** a été mis au concours dès le 15 juillet 2013. Le conseil de l'IUFE proposera au recteur les candidatures retenues en vue de la future la nomination du/de la directeur-trice ;
- **Le bulletin** (n° 5 de l'IUFE sortira dans le courant du mois de juin 2013 ;
- **CAS en soutien pédagogique** organisé par le Service de la coordination pédagogique :
Public visé : enseignants ECSP (en priorité) et généralistes

Objectifs :

- Renforcer les compétences des ECSP et leur permettre de les développer sur différents niveaux
- outiller l'ECSP en ce qui concerne l'enseignement et l'apprentissage de la lecture.
- Affiner le regard des ECSP et les équiper d'outils répondant aux moyens pédagogiques et didactiques particuliers.
- Former à une intervention concertée entre l'ensemble des acteurs : ECSP, titulaires de classes, directeur d'établissement, élèves, parents.

Sur ce modèle, un CAS « *Observation, analyse et accompagnement des pratiques des enseignants en formation* » est actuellement en préparation, à destination des personnes qui encadrent et accompagnent sur le terrain les étudiants en formation : apprendre à observer les étudiants, les évaluer, rendre compte de leur progrès et difficultés, autant de compétences que vise à construire ce nouveau CAS.

- **Répercussions des mesures d'économies** imposées par le rectorat

Rappel pour information

Baisse de 1 % imposée au budget de l'université pour les années 2012 et 2013, dans le cadre des mesures inconditionnelles présentées par le Conseil d'Etat en novembre 2011, à la prolongation de cette diminution

de 1 % en 2014, au titre des mesures conditionnelles du Conseil d'Etat, à la suppression des subventions fédérales perçues sur les étudiants inscrits à IHEID et à la part des mécanismes salariaux supportés par l'Université de Genève.

Dans la foulée immédiate de la publication, en novembre 2011, du plan financier quadriennal de l'État de Genève, l'Université s'est engagée dans la définition d'un programme d'économies permettant de rétablir l'équilibre du budget de fonctionnement à l'horizon 2015.

Sur la base des hypothèses retenues par le Conseil d'État, en fonction des projections relatives aux financements accordés par les autres collectivités publiques, notamment la Confédération, le Rectorat a arrêté la cible d'économies à réaliser. Cette dernière correspond à une **réduction de 3.75 % du budget 2012**, soit un montant de KCHF 17'191, à réaliser d'ici 2015.

Pour l'IUFE, comment se traduisent ces mesures d'économies ?

- **Suppression de la filière MASE1 = moins de besoin en termes de FT**
- **Mesure d'économie se fera sur les CSD2 2013-2014**
-

Les inquiétudes sont nombreuses sur les conséquences qui peuvent découler de ces restrictions budgétaires, à savoir un suivi, par les FT, moins rigoureux et donc moins pertinent, ceci dû à un encadrement moins soutenu (les heures de visite d'encadrement par les FT seront moins nombreuses) Dès lors, le risque d'échec augmente.

Il est précisé que ce n'est pas une différence de rémunération dont il est question (pas de baisse dans la rémunération) mais une baisse de temps accordé par les FT pour suivre les stagiaires.

Moins d'argent à disposition entraîne une baisse du temps consacré dans le dispositif d'encadrement des étudiants, certes, mais cela n'implique pas obligatoirement un suivi moins efficace. Il ne faut pas faire l'amalgame.

Les plans d'économie envisagés par l'IUFE ont été présentés au Rectorat, respectant l'ordre de marche reçu à cet effet par TOUTES les facultés.

A l'appui de ces dires, il est bon de rappeler à l'ensemble de l'assemblée que le budget de l'Université en 2013 prévoit que pour concrétiser le programme d'économies 2013 / 2015, le Rectorat a arrêté, entre autres, les modalités suivantes, en concertation avec les Doyens des facultés :

- les efforts d'économies sont répartis de manière linéaire dans les facultés, confirmant ainsi sa politique financière adoptée depuis 2008.
- le calendrier de mise en œuvre des économies est laissé au libre choix de chaque faculté, en fonction des contraintes liées à chaque mesure d'économies. En revanche, le délai de mise en œuvre fixé à l'horizon 2015 est en principe intangible
- les Facultés proposent au Rectorat leurs mesures d'économies.

Notons que la marge de manœuvre est assez limitée par le cadre légal et réglementaire, mais les mesures d'économies concernent principalement le personnel de l'Université (à plus de 73%), et plus fortement les charges du personnel enseignant.

Diminution du temps d'encadrement des stagiaires par les FT : le corps enseignant insiste sur la nécessité que des discussions et des échanges puissent se faire avant la prise de telles décisions (discussions qui pourraient avoir lieu à l'assemblée dans la mesure où cette dernière est un organe participatif).

4. Retour sur la rencontre avec Charles Beer du 10 juin 2013

Le Conseiller d'Etat Monsieur Charles Beer a communiqué les axes suivants qui doivent guider la suite des travaux à mettre en place par le Groupe de travail chargé de proposer des solutions pertinentes sur la « gestion du flux des étudiants » :

- La sélection des étudiants peut se faire à l'entrée de la formation, plutôt qu'après une année.
- La sélection signifie bien une forme de numerus clausus.
- Il est compréhensible d'éviter dans toute la mesure du possible la fermeture de certaines branches (disciplines à pléthore).
- Les étudiants choisis au terme du processus de sélection ne peuvent pas s'attendre à obtenir automatiquement un emploi. (Cette forme de garantie n'existe d'ailleurs pas à l'issue d'autres stages de même nature).
- Il n'est pas possible de créer des places de stage au détriment du respect des catégories statutaires. En d'autres termes, il ne faut pas que l'emploi des personnes en place soit remis en question par l'organisation des stages.
- La nouvelle gestion, plus restrictive, des réserves de carrière peut avoir pour conséquence de créer des postes de stages supplémentaires.
- Il faut envisager l'élargissement des places de stage au-delà des écoles du DIP. Les écoles privées, qui demandent à être reconnues quant aux diplômes qu'elles délivrent, peuvent, en bonne logique, constituer des écoles de stage. L'élargissement envisagé peut aussi se faire au-delà des frontières du canton.
- Un remplacement organisé à l'avance peut aussi constituer un lieu de stage, quitte à augmenter l'enveloppe budgétaire dévolue aux remplacements. Cette possibilité serait notamment la bienvenue au PO, actuellement trop souvent amené à libérer les élèves.
- La suite des travaux doit être entreprise avec les directeurs RH du CO et du PO, ainsi qu'avec les directeurs d'école. (Cela ne remet d'ailleurs pas en cause la présence des différents représentants qui siègent dans le groupe ad hoc).

Les deux points suivants méritent en outre une analyse approfondie :

- Il s'agit de déterminer si le test de français est éliminatoire ou pas. (Pour mémoire : il ne l'était pas en 2013).
- Le nouveau système, quand il sera introduit, pose la question suivante : comment gérer, pour la même rentrée, deux volées d'étudiants, c'à-d la cohorte entrant au CCDIDA et celle qui entre en deuxième année ?

Le calendrier des opérations est très serré : en effet, pour les raisons d'informations aux étudiants et au personnel enseignant de l'IUFE, le délai ultime pour la validation du processus de sélection est fixé au **30 novembre 2013.**

5. Informations sur la prochaine rentrée académique 2013-2014

Power point présenté par Walter Loosli et mis en annexe au présent PV.

Est commenté le déroulement des entretiens de sélection :

PROCEDURE DE SELECTION POUR LES FUTURS STAGIAIRES

Accueil du stagiaire

Le futur stagiaire attend devant le bureau 117, il est accueilli par la secrétaire. À l'heure du rendez-vous la secrétaire présente le candidat aux responsables de la sélection

- Accueil et installation du candidat (bureau 108).
- Présentation des personnes présentes et leur rôle.
- Confirmer que la sélection se déroulera en deux temps une partie orale et une partie écrite.

Définition du cadre de sélection

- **Information quant aux places disponibles** (si déjà connues) et du nombre de candidats inscrits aux entretiens.
- **Préciser que la sélection** s'effectuera en deux temps
 - Une partie orale sur la base de l'entretien comportant 20 questions
 - Une partie écrite par tirage au sort d'une question (mise en situation)
- **Temps à disposition** pour la sélection des candidats
 - 5 minutes pour la présentation du cadre et réponse aux éventuelles questions
 - 25 minutes d'entretien
 - 10 minutes pour répondre à une question tirée au sort

Articulation entre ces deux moments

Rôle de la secrétaire

- Elle assure l'accueil
- Elle est garante du temps.
- Elle présente le candidat à l'heure voulue et interrompt l'entretien à l'échéance.
- Elle ne participe pas à l'entretien
- Elle prend en charge le déroulement de la phase écrite
- Elle est présente dans le bureau durant la phase écrite.

Partie écrite

- Un PC est à disposition du candidat
- Le candidat s'installe et introduit dans les champs prévus à cet effet ses coordonnées personnelles.
- Le candidat choisit
 - s'il souhaite disposer du chronomètre ou pas
 - dans le menu proposé un nombre 1 à 50 (les questions sont sélectionnées de manière aléatoire, peu importe le chiffre introduit)
- Une fenêtre s'ouvre avec la question, après deux minutes (temps mis à disposition pour prendre connaissance de la question) un chronomètre apparaît ou non et se met en marche.
- Une nouvelle fenêtre s'ouvre permettant la saisie du texte
- Au bout de 10 minutes la saisie est interrompue automatiquement.
- Le document est enregistré de manière automatique et une version papier est imprimée.

Retour sur le test de français réalisé par les étudiants qui postulaient pour une place de stage : mauvaise perception. Il est constaté un rejet important de l'évaluation faite à l'issue de l'entretien. Les étudiants estiment que ce n'est pas à l'IUFE d'évaluer la discipline de l'enseignant pour l'entrée en formation. Des souhaits ont clairement été faits pour que l'année prochaine l'examen soit plus étoffé, et que le test de français soit effectué avant l'entretien. De plus, il est demandé que ce test ne soit pas LE critère éliminatoire.

Il y a lieu de souligner que le test de français est une volonté très claire du DIP, saluée par le Grand Conseil.

Il est rappelé la teneur de l'article 154 de la Loi sur l'Instruction publique qui précise :

Stages en responsabilité dans l'enseignement secondaire et tertiaire ne relevant pas des hautes écoles
 «¹ Les stages en responsabilité rémunérés doivent répondre aux exigences de formation fixées par l'université et le département.

² L'enseignement secondaire obligatoire et postobligatoire met à disposition de l'université, dans le cadre de la Convention de partenariat conclue entre l'université et le département, des places de stages afin que la formation des étudiants permette une forte articulation entre connaissances théoriques et expériences pratiques. Le nombre de places de stages est fixé par le département, après consultation de l'université, en fonction de la capacité d'accueil et d'encadrement de l'enseignement secondaire obligatoire et postobligatoire.

³ Lorsque le nombre d'étudiants désirant suivre le cursus de formation des enseignants secondaires dépasse le nombre de places de stages disponibles, l'université choisit les candidats qui semblent les plus

aptes à suivre la formation sur la base d'un dossier et d'entretiens et, le cas échéant, d'évaluations complémentaires. Les candidats refusés peuvent se représenter dans le cadre d'une procédure d'admission ultérieure ».

Il est présenté et discuté, sur la base du document annexe remis avec l'OJ de cette séance, de la participation de la Maison des Langues au processus de sélection des candidats aux stages en responsabilité (enseignement secondaire)

1/ passation , 2/ correction.

6. DAS formation des enseignants en musique, arts visuels et éducation physique et sportive

Diplôme qui représente 39 crédits.

DAS: Work in progress

Plan d'études : disciplines déjà existantes, donc ne nécessite pas de coût majeur.

Le 11 mars 2013, le DIP, via le Service de coordination pédagogique – a adressé une demande à l'IUFE pour la mise en place d'une formation destinée aux enseignants en disciplines artistiques et sportives (musique, arts visuels, rythmique et éducation physique et sportive). Cette demande se situe notamment dans le contexte d'un changement du rôle de ces enseignants dans l'école primaire genevoise. Le nombre d'étudiants à former par année est de 5 à 8, avec cependant d'importantes cohortes à prendre en charge durant les années 2013-14 et 2014-15 (une vingtaine), années d'engagement plus intense à cause, notamment, de l'introduction de cours le mercredi matin.

Un groupe de travail composé des enseignants responsables des didactiques de la musique (Isabelle Mili), des arts plastiques et visuels (René Rickenmann) et de l'éducation physique et sportive (Benoît Lenzen et Adrián Cordoba) a été mis sur pied par la direction, avec pour mandat d'étudier la faisabilité d'une telle formation et d'esquisser un premier parcours. Une première version d'un plan d'études a été discutée avec les responsables des différentes branches concernées au sein de l'Enseignement primaire et Mme Céline Mérad, de la Direction de l'enseignement primaire. Cette réunion a notamment eu pour objectif de réduire le volume des crédits ECTS, afin de garantir la possibilité d'une formation en emploi à 70%, sans cependant céder sur la qualité et le niveau de la formation.

Il en résulte un plan d'études qui respecte un certain nombre de principes qui fondent également la formation des enseignants à l'IUFE :

- une part importante de formation pratique ; le dispositif prévu allie des stages dans des classes autres que celles dont l'enseignant en formation a la responsabilité (dispositif inspiré de la formation des enseignants du primaire) et des stages dans les classes dont les enseignants en formation ont la responsabilité (dispositif de formation des enseignants du secondaire) (voir en annexe une description et un justificatif du dispositif).
- Les étudiants sont formés dans leurs didactiques respectives dans des ateliers et séminaires qui comprennent d'autres étudiants, du primaire ou du secondaire, favorisant ainsi des contacts avec d'autres futurs enseignants et une connaissance des enjeux spécifiques des différents ordres d'enseignement;
- les étudiants suivent également des formations dans le domaine des sciences de l'éducation favorisant une culture commune servant de socle au processus de professionnalisation;
- l'articulation entre enseignants généralistes et spécialistes fait l'objet d'une attention particulière dans un dispositif ad hoc.
- Le plan d'études facilite le passage d'un ordre à l'autre – par exemple du primaire au secondaire – si les personnes en formation souhaitent enseigner au secondaire lorsqu'ils sont titulaires d'un master. En effet, les crédits du DAS font l'objet d'une équivalence globale au sein de la FORENSEC.

En somme, la formation prévoit des cours *ad hoc* qui prennent en compte la spécificité de leur fonction dans l'enseignement scolaire des premiers et deuxième cycles, un encadrement ciblé de la pratique sur le terrain scolaire et la participation des enseignants en formation à un certain nombre de cours déjà actuellement dans le programme.

La SPG demande que ce projet ne soit pas mis en place de façon trop précitée (pas en septembre 2013).

La SPG est favorable à un 70% en emploi.

Un point de situation sur la mise en place de ce DAS est fait :

- 17 candidats, dont 2 FT par discipline, + stage dès la 2^{ème} semaine = chiffres maîtrisables.

L'assemblée est favorable à cette nouvelle formation. OUI à l'unanimité (position de principe).

7. Points demandés par le MEES

Modalités d'annonce de la non entrée en MASE 2 :

- Demande d'annonce plus empathique si possible que celle utilisée dans l'élaboration du document envoyé aux étudiants
- Connaître la raison pour laquelle l'étudiant n'obtient pas de place de stages
- Pour ceux qui sont en échec : demande d'accès aux grilles évaluatives
- Demande que le classement soit rendu public
- Demande d'un retour formatif (résultats des entretiens), même si au vu de la masse de travail cela ne se fait qu'en septembre 2013.

Retour sur les entretiens. Position du MEES

- Il est reproché une stratégie déstabilisante utilisée dans le cadre de ces entretiens
- Des limites claires et précises doivent être instaurées dans ces entretiens
- La question de la nécessité de ces entretiens est posée
- Les personnes qui font passer ces entretiens doivent être au préalable formées à ce genre de travail afin de bien maîtriser la stratégie d'entretien
- Proposition de réexamen de la procédure par le CDD. Le point procédure d'entretien sera repris et retravaillé.

Le cahier des charges de la conseillère aux études et du secrétariat

- Qui est en mesure de répondre aux différentes demandes des étudiants lorsqu'ils se présentent au secrétariat ? Est-ce que cela relève du secrétariat ou de la Conseillère aux études ? Qui répond à quoi ?

Le secrétariat peut répondre aux demandes d'informations d'ordre général. Pour tout ce qui est spécifique, crédits ECTS, plans d'études, équivalences etc., cela relève de la conseillère.

La séance est levée à 19h00.